

DEVRIEZ-VOUS AVOIR UNE CONVENTION DE RACHAT?



Questionnaire concernant l'assurance vie commerciale

1. Si votre partenaire d'affaires venait à décéder avant vous, voudriez-vous que votre entreprise soit liquidée malgré le fait que vous soyez encore actif(ve) au sein de celle-ci?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
2. Si l'entreprise continuait d'exister, aimeriez-vous pouvoir reprendre la part de votre partenaire d'affaires?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
3. Seriez-vous disposé(e) à reprendre le travail de votre partenaire d'affaires, mais à laisser son conjoint récolter sa part des revenus?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
4. Aimerez-vous avoir le choix de décider si oui ou non vous aurez besoin d'un nouveau partenaire d'affaires au décès de votre partenaire actuel?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
5. Et si vous aviez besoin d'un nouveau partenaire d'affaires, aimeriez-vous avoir le choix de cette personne?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
6. Concéderiez-vous implicitement à votre partenaire d'affaires actuel ou au liquidateur de sa succession le choix de votre prochain partenaire?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
7. Signeriez-vous une entente aujourd'hui avec votre partenaire d'affaires selon laquelle vous assumeriez désormais toutes les pertes, mais continueriez de partager les profits avec cette personne?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
8. Accepteriez-vous de signer dès maintenant une entente avec votre partenaire d'affaires selon laquelle vous rachèteriez sa part, mais à un prix établi par son conjoint?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
9. Consentiriez-vous davantage à signer cette entente si le prix était établi par son conjoint après le décès de votre partenaire d'affaires?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>
10. Est-ce que vous et votre partenaire d'affaires actuel êtes de meilleurs juges de la valeur de votre partenariat que vos conjoints ou leurs avocats?	Oui <input type="radio"/>	Non <input type="radio"/>

Les renseignements sont fournis à titre d'information seulement. Ils ne constituent pas une opinion juridique, fiscale ou financière. Les personnes intéressées devraient retenir les services d'un conseiller professionnel indépendant avant de prendre une décision ou des mesures à la lumière des renseignements fournis ici.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

